

DECRET D/2022/ 0 4 4 4 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN HAUT-CADRE AU MINISTERE DE
LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/027/AN du 07 juin 2019 portant Statut Général des Agents de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 5 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0388/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant remaniement partiel du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0059/PRG/SGG du 26 janvier 2022 portant attributions et organisation du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/0039/PRG/CNRD/SGG du 25 octobre 2021 portant nomination du ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;

Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 5 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;



DECRETE :

Article 1^{er} : Dr Madina CISSOKO, précédemment Directrice Communale de la Santé par intérim de Matoto est nommée **Directrice Communale de la Santé de Matoto.**

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 30 SEPT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA